
École normale primaire de Blois. Règlement particulier.

Numéro d'inventaire : 1979.11437

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Dézairs (E.)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1853

Description : Brochure imprimée cousue.

Mesures : hauteur : 315 mm ; largeur : 215 mm

Notes : Règlement présenté par la Commission de surveillance de l'École normale primaire de Blois du 31 juillet 1852. Approuvé en Conseil impérial de l'Instruction Publique le 8 août 1853. Fonctionnement de l'école, programme des cours sur les 3 années. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : École normale d'instituteur et d'institutrice

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Blois

Nom du département : Loir-et-Cher

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

Lieux : Loir-et-Cher, Blois

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE
DE BLOIS.

1852.

RÈGLEMENT PARTICULIER.

— 4 —

8. Trois blouses d'uniforme en cotonnade grise rayée avec ceinture en cuir verni et boucle.
9. Deux cravates noires.
10. Dix chemises neuves en toile ou douze également neuves en calicot.
11. Douze mouchoirs.
12. Quatre paires de bas de laine et six paires de fil ou de coton.
13. Trois bonnets de nuit.
14. Deux paires de souliers et deux paires de sabots.
15. Un peigne démêloir, un peigne fin, une brosse à dents, une brosse à habits et deux brosses à souliers.
16. Un sac de toile blanche de 60 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de largeur, avec cordons à coulisse.

Tous ces articles devront être marqués du numéro qui aura été désigné à l'élève par le Directeur de l'établissement.

ART. 3.

Tout ce qui concerne le régime alimentaire sera réglé par le Directeur, d'accord avec la commission de surveillance.

Les repas commencent et finissent par les prières d'usage; elles sont récitées par l'élève qui a fait la prière du matin.

ART. 4.

Le déjeuner est suivi d'une récréation qui dure une heure et un quart. Pendant cette récréation les élèves, sous la surveillance d'un maître-adjoint, font le service de propreté et leur toilette, et se livrent aux exercices de gymnastique.

Après le dîner il y a une récréation d'une heure quarante minutes, dont la dernière moitié est consacrée aux travaux de jardinage, excepté pendant l'époque des grandes chaleurs.

Le souper est précédé d'une récréation d'une [demi-heure consacrée aux travaux du jardin pendant l'époque des grandes chaleurs. Il est suivi d'une autre récréation pendant laquelle les élèves ne sont point occupés et qui dure quarante minutes.

ART. 5.

La prière du matin est suivie et celle du soir est précédée d'une lecture de piété; cette lecture est toujours faite par l'un des élèves de troisième année, à tour de rôle. Tous les élèves, sans exception, en commençant par ceux de la troisième année, récitent, chacun son tour, les prières du soir et du matin.

ART. 6.

Le programme de l'enseignement est divisé en trois années, ainsi qu'il suit :

COURS.	MATIÈRE DU COURS.	NOMBRE de leçons par semaine.	DURÉE de la LEÇON.	JOURS ET HEURES DES LEÇONS.
1^{re} année.				
Instruct. morale et religieuse.	Catéchisme, histoire sainte.....	3	3/4 d'heure..	Lundi, mercredi, vendredi..... de 8 1/2 à 9 1/4 du matin.
	Français imprimé.....	4	1 heure.....	Lundi, mardi, jeudi, samedi..... de 3 à 4 du soir.
Lecture.....	Latin imprimé.....	1	1 heure.....	Vendredi..... de 3 à 4 du soir.
	Français manuscrit.....	1	1 heure.....	Jeudi..... de 10 à 11 du matin.
				Mardi, jeudi..... de 6 à 7 du matin.
Ecriture.....	Cursive.....	5	1 heure.....	Mercredi, vendredi..... de 10 à 11 du matin.
				Lundi..... de 11 à 12 du matin.
Récitation.....	Morceaux choisis.....	4	3/4 d'heure..	Mardi, jeudi..... de 8 1/2 à 9 1/4 du matin.
				Lundi, mercredi..... de 4 3/4 à 5 1/2 du soir.
	Orthographe d'usage.....	5	3/4 d'heure..	Lundi, mercredi, vendredi, samedi. de 4 à 4 3/4 du soir.
Langue française.....				Mardi..... de 9 1/4 à 10 du matin.
	Études des mots, Anal. grammat.	4	3/4 d'heure..	Lundi, mercredi, vendredi..... de 9 1/4 à 10 du matin.
				Samedi..... de 8 1/2 à 9 1/4 du matin.
Calcul et système métrique..	Selon le programme.....	6	1 heure.....	Lundi, mercredi, vendredi..... de 2 à 3 du soir.
	Eléments de musique vocale.....	2	1 heure.....	Mardi, jeudi, samedi..... de 11 à 12 du matin.
Chant religieux.....	Chants d'ensemble.....	1	1 heure.....	Mardi, jeudi..... de 2 à 3 du soir.
				Samedi..... de 2 à 3 du soir.
2^e année.				
Instruction religieuse.....	Dogme.....	3	3/4 d'heure..	Lundi, mercredi, vendredi..... de 9 1/4 à 10 du matin.
	Français imprimé.....	4	1 heure.....	Lundi, mardi, mercredi, samedi.... de 3 à 4 du soir.
Lecture.....	Latin imprimé.....	1	1 heure.....	Vendredi..... de 3 à 4 du soir.
	Français manuscrit.....	1	1 heure.....	Jeudi..... de 10 à 11 du matin.
	Cursive.....	3	1 heure.....	Mardi, jeudi..... de 6 à 7 du matin.
Ecriture.....				Lundi..... de 11 à 12 du matin.
	Gothique, bâtarde, ronde, coulée.	2	1 heure.....	Mercredi, vendredi..... de 10 à 11 du matin.
Récitation.....	Morceaux choisis.....	3	1 heure.....	Mardi, jeudi, samedi..... de 11 à 12 du matin.
	Homonymes, synonymes.....	4	3/4 d'heure..	Lundi, mercredi, vendredi..... de 8 1/2 à 9 1/4 du matin.
Langue française.....	Locutions vicieuses, syntaxe.....			Samedi..... de 9 1/4 à 10 du matin.
	Dictées, analyse.....	5	3/4 d'heure..	Tous les jours, excepté le jeudi.... de 4 3/4 à 5 1/2 du soir.
Calcul et système métrique..	Fractions, règles de trois, etc....	4	3/4 d'heure..	Mardi, jeudi, samedi..... de 8 1/2 à 9 1/4 du matin.
				Lundi..... de 4 à 4 3/4 du soir.
Dessin linéaire.....	Selon le programme.....	3	1 heure.....	Mardi, samedi..... de 10 à 11 du matin.
				Jeudi..... de 2 à 3 du soir.
Chant religieux.....	Plain-chant, ophicléide, harmon..	2	1 heure.....	Lundi, mercredi..... de 2 à 3 du soir.
	Chants d'ensemble.....	1	1 heure.....	Samedi..... de 2 à 3 du soir.